Magro Jean-Luc Monsieur le Maire de Melrand

Gouéjan 9 rue de la Mairie
56 310 Melrand 56310 Melrand

Melrand le 21 mars 2017

Objet ; Déclaration de comportement et situation étrange.

Monsieur le Maire,

Par la présente, je vous fais part, des faits suivant ;

Le 5 mars 2017 à 18:16. Sur Facebook ! Je reçois, le message qui suit de Romain Quénéhen !

(Salut jean-luc comment va tu ? Dit moi j'ai une question a te pose ? Esque tu aurait la possibilité de m'héberger quelque jour le temps que j'ai mon apprt car je vient de signer un CDI je travail demain mais sinon je vais devoir dormir dehors)

Personnellement, j’ai eu l’opportunité de rencontrer dans le passé cet individu, à plusieurs reprises. L’opinion, que je me suis faite sur ce personnage, n’était pas engageante pour lui rendre un tel service. Cependant, malgré ma réserve importante. Cette situation, devait se régler dans l’urgence ! Pour lui, comme pour ses anciens hébergeurs, ceux qui l’ont recueillit, depuis le 23 janvier. Date, de sa mise à la porte, de chez sa tante.

Ce n’est donc pas, en mon nom, que j’ai accepté sa venu, mais dans le cadre de l’association que je préside.

ARTICLE 2 : Objet**:**

2-1. L’association a pour objet d’assister, favoriser, développer, promouvoir, soutenir, toutes personnes en difficultés, et toutes les initiatives proposant un projet, susceptibles de retenir l’attention de l’association.

Aucune restriction, ni limitation, d’orientation n’est envisagée par l’association.

L’engagement de l’association, s’applique dans le respect des législations, en cours d’exécutif.

2-2. Elle a pour vocation également, de lutter contre la précarité, l’isolement, et autres calamités individuelle ou collectives.

Dans le respect de cet article, et pour libérer; Kelly Gordon qui à besoin de tranquillité, ainsi que, Paolo Dos Santos son compagnon. Accompagné, par ses anciens hébergeurs, nous l’avons accueilli, en lui offrant gîte et couvert !

Il est donc arrivé le dimanche 5 mars à 19h 30. Il est allé travailler toutes la semaine. Il a signé un C.D.I, le jeudi 9 mars (daté du 6) ! Licencié le lendemain ?

Je n’étais pas présent à Gouéjan ce vendredi, mais, il a déclaré à un membre de l’association, après avoir prit une douche, qu’il allait s’acheter du tabac. Partit vers18h, le vendredi 10 mars, il est toujours en course !?

Il a été vu, sur Pontivy, et j’ai pu constater qu’il se connectait sur le net. Nous sommes cependant sans nouvelle, alors que son linge, et resté sur place ? Certes, il est majeur, mais démonstrativement, il manque de discernement.

Bien que, dans le message qu’il m’avait adressé, il mentionne la signature d’un C.D.I, qu’il ne signera que quelques jours plus tard ? L’association a répondu à son souhait, et nous l’avons hébergés, et nourris quelques jours au sein de notre petite communauté!

Ceci, pour le comportement étrange, concernant la situation ; La Sécurité Sociale, refuse d’affilier un Breton retraité, membre de l’association, qui cohabite à Gouèjan, depuis juin 2016.

Sous prétexte, « condition de résidence non remplies » L’adresse Gouéjan 56310 Melrand n’est pas valable pour la Sécurité Sociale !?

Monsieur le Maire, je vous adresse mes plus sincères salutations, et si vous pourriez intervenir pour le retraité, où lui indiquer la marche à suivre, nous vous saurions gré de vos conseils.

Concernant Romain, nous restons à sa disposition, pour qu’il vienne retirer ses affaires. Compte tenu de son attitude, de ses comportements, divers, il s’est privé de l’assistanat, offert par l’association.

 Jean-Luc Magro